

(2)

(N° 433)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MAI 1903.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1903 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HUYSMANS.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 85.

Nous proposons de majorer le crédit de l'article 85 de la somme de 400,000 francs.

HOOFDSTUK XII.

MIDDELBAAR ONDERWIJS.

ART. 85.

Wij doen het voorstel, het in artikel 83 uitgetrokken krediet te verhogen met 400,000 frank.

LOUIS HUYSMANS.

J. DE VIGNE.

(1) Budget, n° 4, VI.
Rapport, n° 50.
Amendements, n° 127.